

## Le Mot du Maire



Pour votre information, voici un résumé des décisions prises par vos élus municipaux, au sujet des sept points qui étaient à l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 octobre dernier.

En premier lieu, et comme nous le faisons chaque année, nous avons accepté d'accorder à notre receveur municipal (en l'occurrence Mme Pascale MAZZOCCHI, responsable de la Trésorerie de Châteaurenard) une indemnité de budget de 45,73€.

Nous avons ensuite approuvé un avenant à notre contrat de délégation de service public, pour la gestion de notre crèche par la Mut'. En effet, pour tenir compte des modifications dans la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation de notre commune est modifiée - à la baisse - comme suit : 17.650€ pour 2025, 18.217€ en 2026 et 18.888€ en 2027.

S'agissant des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de notre mairie, nous avons retenu sept entreprises, dont les offres financières se montent, au total, à 66.909,33€ HT. Au moment où vous lirez ces lignes, le chantier aura démarré, pour s'achever avant les vacances de Noël. Cela étant, la mairie reste ouverte, avec un accueil temporaire dans l'annexe à l'Est du bâtiment.

Parmi les autres délibérations, nous avons mis à jour notre tableau des emplois communaux. Celui-ci fait état de 11 agents titulaires répartis dans les filières administrative (2), technique (7), police municipale (1) et culturelle (1).

Des agents pour qui, nous avons renouvelé notre adhésion au pôle santé médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône. La nouvelle convention, d'une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, prévoit une participation communale de 80€ par agent et par an.

Enfin, après avoir pris acte du rapport d'activités 2024 de notre communauté d'agglomération (disponible en mairie ainsi que sur le site de l'agglo.) nous avons délibéré au sujet du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce dispositif consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Je vous invite à venir consulter, dans le détail, cette délibération, qui s'oppose à celle prise par Terre de Provence Agglomération ...

Pour clore ce « mot du maire », je vous donne rendez-vous le 11 novembre prochain, à 11h au Monument aux Morts, pour commémorer ensemble l'armistice de la Grande Guerre.

Verquières, le 27 octobre 2025

